

Bangor, le 16 janvier 2019

DREAL BRETAGNE

SERVICE D'APPUI TECHNIQUE A LA MISSION
REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
BRETAGNE (COPREV)

Bâtiment l'Armorique
10 rue Maurice Fabre
CS 96515
35065 RENNES CEDEX

Objet : Evaluation environnementale zonage d'assainissement pluvial / PLU BANGOR.

Pièces jointes : - l'évaluation environnementale commune aux 4 communes.

- Les plans et règlement du zonage pluvial.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser pour avis et en application des articles R.122-17 et R.122-21 du code de l'environnement, l'évaluation environnementale du zonage d'assainissement pluvial commune aux 4 communes de Belle-ile-en-Mer dans le cadre des PLU.

Ainsi vous disposez d'un délai de trois mois à compter de la présente transmission pour formuler votre avis. A défaut de s'être prononcé dans le délai imparti, l'autorité environnementale est réputée n'avoir aucune observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Annaïck HUCHET

